

Département des Vosges
Arrondissement d'Epinal

COMMUNE de CLEURIE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 17 février 2025 à 20h30

Date de la convocation	10 février 2025
Date d'affichage de la convocation	10 février 2025
Date d'affichage du procès-verbal	20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Patrick LAGARDE, Maire.

Présents :

M. LAGARDE Patrick, Mme CLAUDE Marie Helen, M. CURIEN Jean-Christophe, M. MELINE Hubert, M. MATHIOT Christophe, M. LORENZINI Jean-Claude, M. EVE Jonathan, Mme MOUGEL Laetitia, Mme GUERITOT Eléonore, Mme HATTON Martine.

Représentés :

Mme MASSON Eléonore, par Mme CLAUDE Marie Helen
M. DIDIERLAURENT Fabrice, par M. LAGARDE Patrick
Mme DEMANGE Marie, par M. MELINE Hubert
Mme VALENTIN Danièle, par M. MATHIOT Christophe

Secrétaire de séance :

M. Christophe MATHIOT a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT.

Assiste :

Mme Emmanuelle THIRIAT, Secrétaire de mairie.

La séance est ouverte à 20h33mn.

01. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 n'appelant ni remarque ni observation, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

02. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- ◆ SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DEPARTEMENT DES VOSGES : DEMANDES D'ADHESION.

Le Conseil municipal ayant donné un avis favorable, l'ordre du jour de la présente réunion est ainsi adopté à l'unanimité des membres présents.

03. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

Néant.

04. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE PÔLE CARRIERE INSTANCES PARITAIRES CENTRE DE GESTION DES VOSGES. [001-2025]

Le Maire expose à l'assemblée que le Pôle Carrière et Instances Paritaires du Centre de Gestion des Vosges propose, par le biais d'une convention, des prestations de services (Actes et documents liés au déroulement de carrière, mise en place du RIFSEEP et/ou demande de révision, prestation « calcul des Allocations de Retour à l'Emploi », prestation « Assistance retraites »), moyennant une tarification définie par délibération du Conseil d'administration du CDGFPT des Vosges.

Il ajoute que la prestation « Assistance retraite » permet aux collectivités qui le souhaitent, de confier au CDGFPT des Vosges, la réalisation complète des différents actes de gestion inhérents à l'étude des droits à la retraite et de la liquidation, la tarification annuelle de cette prestation étant basée sur un montant horaire.

La municipalité ayant demandé cette prestation pour la liquidation d'un dossier de retraite, le devis estimatif se monte à 244,00 € (61,00 € / heure pour 4h00 de traitement).

Le Conseil municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1 :

De conventionner avec le service Carrières et Instances Paritaires du Centre de Gestion des Vosges et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

Article 2 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et / ou notification.

Article 3 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

05. VENTE DE BOIS EN FORET COMMUNALE NON SOUMISE AU REGIME FORESTIER : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 051-2024 DU 16/12/2024. [002-2025]

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 051-2024 du 16/12/2024 et l'informe qu'une erreur s'est glissée dans le contrat d'achat du Groupe SIAT, coupe n° 24 1064. En effet, le montant de la vente se monte au prix forfaitaire de 30 000,00 € HT et non TTC comme indiqué.

Le contrat a donc été rectifié par le Groupe SIAT en janvier 2025, et une facture complémentaire de 5 000,00 € HT sera établie prochainement.

Le Conseil municipal, entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **RAPPORTE** la délibération n° 051-2024 du 16/12/2024,
- **MODIFIE** la délibération n° 051-2024 comme suit :

« 1- *Le Maire propose au Conseil municipal une vente de bois en forêt communale non soumise au régime forestier dans le secteur des Envers, à savoir :*

- ⇒ *490 m³ d'épicéas/sapins en bloc et sur pied au tarif forfaitaire de 30 000,00 € HT, au Groupe SIAT.*

2- Le Maire propose également la vente de bois en forêt communale non soumise au régime forestier dans le secteur du Savoyen :

⇒ 69 m³ de bois abattus « bord de route » au tarif de 75,00 € HT / m³, soit 5 175,00 € HT, au Groupe SIAT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *EMET un avis favorable à la vente de bois en forêt communale non soumise au régime forestier, pour 490 m³ d'épicéas/sapins en bloc et sur pied au tarif forfaitaire de 30 000,00 € HT au Groupe SIAT.*
- *EMET un avis favorable à la vente de bois en forêt communale non soumise au régime forestier, pour 69 m³ de bois abattus « bord de route » au tarif de 75,00 € HT / m³, soit 5 175,00 € HT au Groupe SIAT. »*

06. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES : MODIFICATION DES STATUTS. [003-2025]

Vu la délibération n° 03/29-01-2025 du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des statuts, tels que rédigés,

Considérant la demande de la Commune de Martinville, tendant au transfert de sa compétence Autorité Organisatrice de Distribution d'Electricité au SDEV,

Considérant que cette demande nécessite la modification des Statuts du SDEV,

Vu le projet de Statuts inhérent,

Le Conseil municipal, entendu son rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés.

07. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 05 NOVEMBRE 2024.

Mme Marie Helen CLAUDE, adjointe aux affaires scolaires, prend la parole et rend compte de la réunion du Conseil d'école qui a eu lieu le 05 novembre 2024, dont les principaux points sont les suivants :

- Installation et compétence du Conseil d'école,
- Règlement intérieur de l'école,
- Résultats des élections des représentants de parents d'élèves,
- Effectifs (38 élèves),
- Organisation du temps scolaire (inchangé : 4 jours/semaine),
- Sécurité / PPMS (Plan Vigipirate niveau maximal – Exercices attentat/intrusion et évacuation incendie réalisés en Automne 2024,
- Programme pHare – lutte contre le harcèlement scolaire (cellule de veille mise en place),
- Bilan de l'évaluation de l'école,
- Coopérative scolaire (vérification de l'exercice 2023/2024 avec un compte créditeur),
- Activités pédagogiques effectuées en sept/octobre 2024,
- Projets des classes pour l'année scolaire (sorties culturelles, sportives, sorties fin d'année..),
- Remerciements à la municipalité et à l'APE pour leur soutien financier et leur investissement pour l'école.

08. SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DEPARTEMENT DES VOSGES : DEMANDES D'ADHESION. [004-2025]

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal, du mail de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant le Conseil municipal à se prononcer sur :

La demande d'adhésion présentée par les collectivités suivantes :

- Syndicat des Eaux du Haut du Mont – siège : Florémont
- Syndicat des eaux de Bel-Air – siège : Frain

Il convient de se prononcer sur ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **SE PRONONCE POUR** l'adhésion des collectivités précitées.

09. RAPPORT DES COMMISSIONS.

Groupe de travail ZA EnR

Mme Marie Helen CLAUDE rapporte le compte rendu de la réunion de travail sur les zones d'accélération des énergies renouvelables, et les propositions retenues pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergie.

Commission Enfance, Jeunesse, Sport et Vie associative

Mme Marie Helen CLAUDE rend compte de la réunion de cette commission qui s'est déroulée le 23 janvier 2025 :

- La commission propose d'organiser des rencontres « Café jeunesse » avec les jeunes au 1000 club ; deux dates sont déjà retenues le samedi 22 mars 2025 et le samedi 11 octobre 2025. Une invitation sera envoyée aux 14-20 ans.
- Mme Marie DEMANGE propose une animation « atelier fabrication nichoir » le samedi 5 avril au 1000 club. L'association des parents d'élèves sera également contactée pour cette animation.
- Dans le cadre de l'animation « Mai à vélo », une sortie VTT / VTC sera organisée le dimanche 18 mai, départ Hêtre de la Vierge, avec proposition de 2 parcours.

Commission Fleurissement

M. Christophe MATHIOT donne résumé de la réunion de cette commission et dévoile le thème pour 2025 : LE MONDE DES INSECTES.

- Liste des massifs à préparer et à décorer,
- Décorations à prévoir et à réaliser,
- Choix des végétaux (gazon fleuri et plantes),
- Divers (mise en place des bancs en bois sur la commune et revoir le fonctionnement des illuminations du bâtiment mairie-école.

Commission Culture

Mme Marie Helen CLAUDE donne lecture du compte rendu de la réunion de cette commission qui s'est déroulée le 14 janvier 2025, dont les points principaux sont :

- Animation culturelle 2025 : Conférence sur la Tourbière de l'Abîme le 24 mai 2025 au Mille Club, en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels et le Groupe Tétràs Vosges.
- Information semaine du paysage : animation prévue au Hêtre de la Vierge le dimanche 15 juin à 9h30 (balade).
- Pique-nique communal le dimanche 24 août 2025, avec invitation des nouveaux habitants.

Réunion travaux école

Mme Marie Helen CLAUDE rend compte des travaux décidés dans le cadre du réaménagement de l'école :

- La salle de peinture devient le bureau de la Directrice de l'école,
- La salle BCD se verra équipée d'un nouveau plan de travail avec rangements (étagères, placards et armoire),
- Les étagères de la bibliothèque sont réinstallées dans les anciens vestiaires au rez-de-chaussée, qui eux-mêmes sont déplacés dans la partie entrée de l'école.

10. LE POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Le Maire rend compte de la réunion du Conseil communautaire du 04 décembre 2024, dont le compte rendu a été diffusé à l'assemblée.

11. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Le Maire informe l'assemblée que suite à un contrôle de l'URSSAF sur l'année 2022, aucune irrégularité n'a été constatée.
- ✓ Le Maire informe également l'assemblée que le 1000 club est préconisé pour abriter le tournage d'un film en juin/juillet. La décision devrait nous être prochainement communiquée.
- ✓ Mme Marie Helen CLAUDE présente la nouvelle convention territoriale globale pour 4 ans, du 01/01/2024 au 31/12/2028, et précise qu'elle peut être consultée en mairie.
- ✓ Mme HATTON signale qu'une pierre s'est désolidarisée d'un mur privé route de Julienrupt. Le Maire répond qu'il est au courant et qu'un courrier sera fait au propriétaire.

En l'absence d'autre question, la séance est levée à 21h50mn.

PROCHAINES REUNIONS

- 📌 Conseil municipal : lundi 17 mars 2025 à 20h30
- 📌 Réunion des adjoints : lundi 03 mars 2025 à 20h30
- 📌 Commission voirie : samedi 15 mars 2025 à 9h30 – RDV Mairie

Le Maire,
Patrick LAGARDE



Le secrétaire de séance,
Christophe MATHIOT

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Christophe Mathiot.